



N° 005 - 2025

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné, **M. CHARRIER François**

Association : Pétanque Landaise
Domiciliée à **Saint-Julien-des-Landes**

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de **2ème catégorie, rue des Coppelais, terrain de pétanque à Saint Julien des Landes**

Le mardi 4 mars 2025 de 14h à 19h
Pour le motif : **Organisation d'un tournoi interclub**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17/02/ 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, **Joël BRET, Maire de Saint de Saint Julien des Landes**
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTÉ :
Article unique –

L' Association Pétanque Landaise représentée par M. François CHARRIER
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de **2ème catégorie sur le terrain de pétanque rue des Coppelais**
Le mardi 4 mars 2025 de 14h à 19h
Pour le motif : **Organisation d'un tournoi interclub**
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Julien des Landes, Le 17/02/2025
Le Maire,

Joël BRET

